



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du
LUNDI 19 JANVIER 2009

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 35

Le dix neuf janvier deux mille neuf à 16 H 35, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,

Etaient Présents :

M. Joseph MULE, Mme Marion NICOLAY, M. Alain CAILLET, Mme Dominique DUCASSE, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, Mme Dominique ANTONINI, Mme Agnès ROSTAGNO, M. Yves DRAVETON, Mme Geneviève BRIFFAZ, Docteur Marc ORTHLIEB, M. Joël TONELLI, M. Alain CLEMENT, Mme Odile SAYOU, Mme Danièle CAYOL, Mme Christiane GIORDANO, Docteur Xavier VIOLET, Mme Viviane THIRY, Mme Martine ROUSSEL, M. Hervé FABRE, M. André MERCHEYER, Mme Carol XUEREB, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Thierry CASANOVA, Mme Béatrice LEMOINE, Maître Jérémy VIDAL, M. Gérard NAVARRO, M. Jean-Jacques HERISSON, Mme Christine POITIER, M. Erik TAMBURI, Mme Céline BOMBELLI, M. Philippe GUINET, Mme Josiane TOGNETTI, M. Philippe COMANI, M. Pierre BARDES

Arrivés en cours de séance :

Mme CAYOL à 16 H 40,
Dr MARGUERITTE à 16 H 40
Mme THIRY à 16 H 40
M. CAILLET à 16 H 50, avait donné procuration à Mme ANTONINI

Procurations :

M. CAILLET à Mme ANTONINI jusqu'à 16 H 50
M. BODINO à Mme CAYOL
Mme BURGOT à M. MULÉ
Mme MAHIEU à Mme NICOLAY
Mme CAPRILE à M. DRAVETON

Secrétaire de Séance :

Mme XUEREB

Clôture de la Séance : 17 H 50

CONCERNANT LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.12.08
AFFAIRE N° 5 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2009 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF

En cours de séance du 15.12.08, M. TAMBURI a demandé, suite à une erreur de manipulation, à ce que son vote ainsi que celui de Mme BOMBELLI qui lui avait donné procuration soient modifiés comme suit :
 ABSTENTION et non CONTRE

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 12370

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DEMISSION DE MME ODETTE JUSTE - INSTALLATION DE M. PIERRE BARDES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE que. Mme ODETTE JUSTE, Conseiller Municipal démissionnaire, est remplacée par M. Pierre BARDES.

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 12371

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

COMMISSIONS MUNICIPALES - (COMMISSION CULTURE-TOURISME) - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MME ODETTE JUSTE

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

ARRIVEES DE MME CAYOL-DR MARGUERITTE – MME THIRY A 16 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

DE DESIGNER Au scrutin secret, à la majorité absolue, à l'aide d'une urne :

Votants :39

Bulletins trouvés dans l'urne :39

Bulletin blanc : 3

Suffrages exprimés :36

Pour siéger au sein de la Commission Municipale : Commission Culture-Tourisme :
 MM. BARDES Pierre

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 12372

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 15.12.08

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

SEPT ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – MME BOMBELLI – M. GUINET – MME TOGNETTI

DECIDE

D'APPROUVER Le compte-rendu de la séance du 15.12.08

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 12373

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 31.03.08 ET DU 14.04.08 ET E DEPUIS LA SEANCE DU 15.12.08

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE-TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la présentation de ce compte-rendu.

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 12374

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES MEMBRES SUITE A LA DEMISSION DE MADAME ODETTE JUSTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

DECIDE

DE PRENDRE ACTE De la conformité du scrutin et des résultats.

DE DECLARER ELUS

Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., élus avec 29 voix au scrutin secret, sur une liste unique, à l'aide d'une urne, après consensus, reflétant la composition de l'Assemblée avec 6 .sièges pour la liste de M. VIALATTE, 1 siège pour la liste de M. TAMBURI, et 1 siège pour la liste de M. COMANI.

- * Mme NICOLAY
- * Mme SAYOU
- * Mme MAHIEU
- * Mme THIRY
- * M. VIDAL
- * Mme LEMOINE
- * M. NAVARRO
- * M. BARDES

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 12375

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE
DU 15 DECEMBRE 2008**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME-TRAVAUX, ENVIRONNEMENT-PROPRETE

ARRIVEE DE M. CAILLET A 16 H 50

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE de la présentation de ce compte rendu.

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 12376

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2009 - OUVERTURE DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION AU BUDGET PRIMITIF**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES**

**NEUF ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. HERISSON – MME POITIER – M. TAMBURI – MME
BOMBELLI – M. GUINET – MME TOGNETTI – M. COMANI – M. BARDES**

DECIDE

D'OUVRIR par anticipation du vote du Budget Primitif 2009, le montant des crédits suivants :

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	comptes	montants
<u>Système d'information</u>		
30 licences Novell	205	3 000,00
10 licences téléphone IP	205	1 000,00
<u>Services Techniques Etudes & Travaux</u>		
Frais études cinéma	2031	20 000,00
Frais études Hôtel de Ville	2031	20 000,00
Relevés géomètre	2031	20 000,00
Total chapitre 20		64 000,00

Chapitre 21 - immobilisations corporelles	comptes	montants
<u>Système d'information</u>		
2 Imprimantes	2183	600,00
6 Ecrans plats	2183	1 000,00
8 PC	2183	5 800,00
8 Photocopieurs	2183	20 000,00
2 Fax	2183	600,00

5 Téléphones IP archives	2183	1 000,00
<u>Coordination des Services à la Population</u>		
Réaménagement guichets d'accueil	2184	15 000,00
<u>Services Techniques Etudes & Travaux</u>		
acquisition mobilier urbain	2152	25 000,00
aménagements divers (stèles, plaques ...)	2152	2 500,00
acquisitions (vitrines, stores)	2188	1 500,00
créations archives (Laënnec)	2188	70 000,00
vidéosurveillance (place des poilus - régie de l'eau)	2188	10 000,00
<u>Service Environnement</u>		
acquisition matériel thermique	2158	10 000,00
acquisition de containers	2158	6 000,00
<u>Ateliers Municipaux</u>		
matériel de chaufferie, pompes ...	2135	3 000,00
matériels divers	2188	2 000,00
matériel de voirie	2152	2 500,00
Total chapitre 21		176 500,00
Chapitre 23 - Travaux en cours	comptes	montants
<u>Services Techniques Etudes & Travaux</u>		
Travaux sur terrain :		
sols souples extérieurs	2312	1 000,00
aménagement place des Poilus	2312	265 000,00
clôtures diverses	2312	15 000,00
Constructions travaux de bâtiments :		
Maison de la Mer	2313	20 000,00
Tvx logements sociaux	2313	30 000,00
travaux électricité	2313	10 000,00
travaux peinture	2313	2 500,00
travaux divers (maçonnerie, plomberie, menuiserie ...)	2313	110 000,00
travaux de voirie :		
assainissement pluvial (divers)	2315	50 000,00
pluvial avenue du Mail	2315	6 000,00
travaux éclairage public	2315	120 000,00
Enfouissement réseaux EDF/FT	2315	80 000,00
signalisation lumineuse	2315	30 000,00
peintures routières	2315	60 000,00
aménagement au sol des espaces communaux	2315	245 000,00
voiries (rues J.Brel - E. Piaf - S.Saurin - F. Bonifay)	2315	100 000,00
Piétonnier corniche des Iles	2315	480 000,00
Autres immobilisations corporelles :		

renovation divers postes de secours	2318	20 000,00
Anse A (programme 0101)	2318	40 000,00
<u>Service Environnement</u>		
travaux aménagement paysager	2312	40 000,00
<u>Services Développement durable</u>		
Etude solaire sur batiment PM	2313	5 000,00
Total chapitre 23		1 729 500,00

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 12377

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES - ELECTION D'UN MEMBRE SUITE A LA DEMISSION DE MME ODETTE JUSTE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

NOMME Au scrutin secret, à la majorité absolue, à l'aide d'une urne, conformément à l'Article L 2121.21 du C.G.C.T., pour siéger au sein du COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 39

Nombre de bulletins nuls : 1

Suffrages exprimés 38

Avec 35 voix « POUR »

Mme POITIER

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 12378

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

SUBVENTIONS - ASSOCIATIONS LOCALES

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, JEUNESSE-SPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ARRETER Ainsi qu'il suit l'attribution de la subvention suivante :

RUGBY CLUB SIX FOURNAIS 5 000 Euros

DE DIRE Que le crédit correspondant est à valoir sur l'exercice 2008.

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 12379

RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE

SUBVENTION 2009 - AIDE A LA PARTICIPATION DE MADAME PEIRACHE, SCULPTEUR, A LA 7EME BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN DE FLORENCE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, CULTURE-TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**DECIDE****D'ARRETER** Ainsi qu'il suit l'attribution de la subvention suivante :

MADAME SIMONE PEIRACHE

Sculpteur

250 euros

Afin de l'aider pour sa participation à la 7ème Biennale Internationale d'Art Contemporain de la ville de Florence.

DE DIRE Que le crédit correspondant est à valoir sur l'exercice 2009.

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 12380

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

REVISION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE REPAS SERVIS DANS LES FOYERS-LOGEMENTS POUR PERSONNES AGEES – À COMPTER DU 1ER JANVIER 2009.

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :**Mme POITIER ET M. GUINET N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE****DECIDE****DE MAINTENIR** A compter du 1^{er} janvier 2009, le service de restauration créé au sein du foyer-logement Frédéric Mistral en faveur du personnel communal qui, en raison soit de l'éloignement de son domicile, soit de la nécessité du service, ne peut prendre ses repas chez lui le midi.**DE DONNER** un accord de principe à l'organisation occasionnelle de repas auprès des foyers-logements pour personnes âgées dans le cadre des animations mises en place par la Commune.**DE FIXER** la participation de la Commune aux frais de repas servis dans le cadre des animations dans les foyers-logements pour personnes âgées, ou pour le personnel communal, comme suit :

Nature des Repas	Tarifs à compter du 01/01/2009
<u>Repas du personnel communal</u>	6,70 €
participation du personnel	5,60 €

participation de la Commune	1,10 €
<u>Repas pour animations organisées par la Commune</u>	
- semaine midi	10,00 €
- semaine midi avec menus spécifiques	13,50 €
- dimanche et jours fériés midi	13,50 €
- dimanche et jours fériés midi avec menus spécifiques	16,50 €

DE DIRE que la participation de la Commune sur les frais de repas du personnel communal reste inchangée et que par conséquent l'avenant n°1/2005 à la convention du 22 décembre 1995 (participation aux frais de repas pris par le personnel communal) est toujours en vigueur.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à passer et signer avec le Vice-Président du CCAS, l'avenant n°4/2009 à la convention du 28 juin 1996 (participation aux frais de repas pris dans le cadre des animations).

DE DIRE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus au Budget Communal.

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 12381

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

RETRAIT DE LA COMMUNE DE COGOLIN DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'APPROUVER Le retrait de la commune de COGOLIN du SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS.

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 12382

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRINCIPE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DU FESTIVAL 'LES VOIX DU GAOU'

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, CULTURE-TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : M. COMANI, M. BARDES

SEPT ABSTENTIONS : M. NAVARRO, M. HERISSON, Mme POITIER, M. TAMBURI, Mme BOMBELLI, M. GUINET, Mme TOGNETTI

DECIDE

D'APPROUVER Le choix de SUD CONCERTS, dont le siège est sis 255, Avenue du Prado, Le Pullman Bât C-13008 MARSEILLE, représentée par son gérant en exercice, Monsieur Rabah HOUIA, dûment habilité à la signature des présentes, comme délégataire de service public pour l'organisation et l'exploitation du Festival « Les Voix du Gaou »

D'APPROUVER Le contrat de délégation de service public d'une durée de cinq (5) ans et ses annexes à conclure avec SUD CONCERTS, joints à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de délégation de service public et

ses annexes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D'IMPUTER les crédits nécessaires au budget de la Commune de SIX-FOURS LES PLAGES

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 12383

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY.

RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE SIS 246 BD LOUIS FARAUT

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition

DE FIXER La durée de cette mise à disposition à UN AN à compter du 1^{er} février 2009

DE FIXER Le montant du loyer mensuel à 340 euros (trois cent quarante euros).

AFFAIRE N° 15

DELIBERATION N° 12384

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT SIS 72 RUE SEVERIN SAURIN

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PROLONGER La mise à disposition de Mme Cydalise BALME du logement de type 3 sis 72 rue Séverin Saurin pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} février 2009.

DE DIRE Que le loyer mensuel sera de cinq cents euros.

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AFFAIRE N° 16

DELIBERATION N° 12385

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CESSION A TITRE GRATUIT AU SIVU DE L'OUEST VAR DES BIENS CONSTATES A L'INVENTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME AU 31 DECEMBRE 2004 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION 11155 DU 21 DECEMBRE 2005

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES, CULTURE-TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI

DECIDE

DE DIRE Que seuls les biens constatés à l'inventaire de l'Office Municipal du Tourisme seront cédés à titre gratuit au SIVU de l'Ouest Var,

DE DIRE Que l'excédent comptable constaté à la clôture des comptes 2004 de l'Office Municipal du Tourisme reste intégré au budget principal de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 H 50

Le Secrétaire de séance



Carol XUEREB

Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE